

DECISION DU PRESIDENT. CA 0094-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Présidence

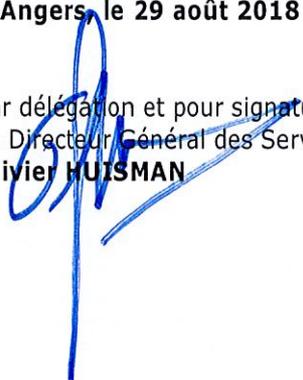
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Présidence à l'Association Réseau des Services Universitaires de Pédagogie (Réseau SUP).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 29 août 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **05 septembre 2018**

Cher.e. collègue,
 Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu votre cotisation pour l'adhésion au réseau des SUP pour l'année 2018. Merci de bien vouloir noter que nos coordonnées bancaires ont changé (cf. nouvelles coordonnées ci-dessous).
 Merci de ne pas tenir compte de cette relance si votre adhésion a déjà été réalisée.

| DENOMINATION | Montant TTC |
|---|--------------|
| Cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Réseau des Services Universitaires de Pédagogie pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2018 | 100 € |
| Soit : Cent euros <i>En franchise de TVA (en application de l'article 293 du Code général des Impôts)</i> | |

*Paiement à effectuer par chèque libellé à
« Association Réseau des SUP » et à adresser à :*

Ophélie CARRERAS
 Trésorière de l'Association Réseau des SUP
 ASSOCIATION RESEAU DES SUP
 218 avenue Victor Capoul
 32600 Pujaudran

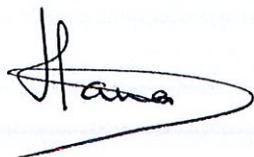
Ou par virement bancaire selon les coordonnées ci-dessous :

| | | | | | | |
|---|----------|---------|------|--------------|------|------|
| Titulaire du compte : Réseau des Services Universitaires de Pédagogie – AMUE – 103 boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS | | | | | | |
| Domiciliation : CAISSE DE CREDIT MUTUEL TOULOUSE ESQUIROL – 19, rue de Metz – 31000 TOULOUSE - FRANCE | | | | | | |
| Devise Compte en EUR (EURO) | | | | | | |
| Relevé d'Identité Bancaire | | | | | | |
| RIB | Banque | Guichet | | N° de compte | | |
| | 1027 | 02205 | | 00020844701 | | |
| IBAN | FR76 | 1027 | 8022 | 0500 | 0208 | 4470 |
| BIC | CMCIFR2A | | | | | |

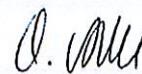
Contact

Catherine COUTURIER, Présidente
 33 (0)3 21 63 71 62

Ophélie CARRERAS, Trésorière
 33 (0) 5 61 00 91 13
 ophelie.carreras@univ-toulouse.fr



La Trésorière de l'Association,



Ophélie CARRERAS

Je soussigné(e) (nom, prénom) : Christian Robledo

Président(e) / Directeur (trice) de l'Etablissement (préciser) :

Université d'Angers

Déclare :

- avoir pris connaissance des statuts et de la charte de l'association « Réseau des SUP »
- et donner mon accord pour le règlement de la cotisation 2018 d'un montant de 100 €

et désigne, comme représentant de mon Etablissement au Réseau des SUP :

Nom, prénom : Nathalie Debski

Titre et fonction Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique

éventuellement comme suppléant de ce représentant :

Nom, prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

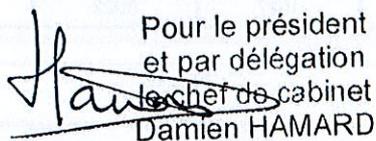
Titre et fonction Cliquez ici pour taper du texte.

Fait à Angers

Le 27 août 2018

Signature et cachet,

Le Président ou Directeur de l'Etablissement



Pour le président
et par délégation
le chef de cabinet
Damien HAMARD

A retourner par mail à ophelie.carreras@univ-toulouse.fr ou à :

Association Réseau des SUP

AMUE – 103, boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS